

Directives concernant l'éducation à domicile

L'éducation à domicile à l'étranger

La Directive sur le service extérieur (DSE) 34 fournit une aide financière aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) en service à l'étranger afin de s'assurer que leurs enfants à charge puissent faire des études primaires et secondaires comparables à celles qu'ils feraient au Canada et qu'ils soient en mesure, à leur retour au pays, de réintégrer avec le moins de difficulté possible le système scolaire canadien.

Conformément à la DSE 34, les décisions concernant l'éducation à domicile s'appuieront sur le système compatible en Ontario (voir les documents du ministère de l'Éducation de l'Ontario suivants : [Politique/Programmes Note n° 131 – Enseignement à domicile par les parents](#) et [Modèle de lettre avisant de l'intention de dispenser un enseignement au foyer](#)). La documentation requise pour les familles qui se trouvent à l'étranger diffère de celle requise pour pouvoir enseigner à la maison au Canada. Pour les membres qui choisissent d'enseigner leurs enfants à domicile hors du Canada, il n'y a pas de bénéfices du DSE 34 qui s'appliquent, sauf que le DSE d) iv) qui indique des leçons particulières dans la deuxième langue officielle jusqu'à 50 heures d'enseignement.

Selon les termes de la DSE 34.2.5, un militaire peut décider que son enfant à charge fera ses études à la maison. Normalement, il faut suivre les lois sur l'éducation de son lieu de résidence. On considère toutefois que les familles militaires à l'étranger relèvent du pays auquel appartient leur armée plutôt que du pays où ils résident. Pour cette raison, tant que l'éducation à domicile est permise dans le pays où le militaire est affecté, les familles militaires peuvent choisir d'offrir l'éducation à domicile à leurs enfants comme elles le feraient au Canada. Ainsi, à des fins d'éducation, vous êtes considérés comme étant des résidents du Canada.

Les militaires qui prévoient fonder leur enseignement sur un système autre que celui de l'Ontario doivent remettre les lignes directrices propres à leur province avec leur plan.

Les membres des FAC qui souhaitent présenter une demande d'éducation à domicile doivent remettre les documents suivant :

- une lettre d'intention de faire l'éducation à domicile;
- un plan d'études (voir ci-dessous);
- un rapport de fin d'année.

La lettre, les plans d'études et les rapports de fin d'année doivent être remis à la Gestion de l'éducation des enfants (GEE) chaque année pour toute la durée de l'affectation.

Liste de vérification pour le plan d'études

La GEE réalise un examen des plans d'études présentés annuellement. Un plan d'études doit inclure les éléments suivants :

- les matières enseignées;
- les documents de curriculum utilisés;
- l'horaire de classe quotidien;
- un aperçu de l'enseignement pour chaque matière, qui comprend :
 - les objectifs à atteindre pour chaque matière enseignée;
 - le matériel pédagogique utilisé pour appuyer l'enseignement (p. ex. : encyclopédies, manuels, revues, journaux, émissions de télévision, matériel en ligne, programmes informatiques);
 - les ressources communautaires ou le réseau utilisés pour appuyer le programme d'enseignement;
 - les stratégies d'apprentissage;
 - les stratégies d'évaluation.

Modèles

- Annexe A : Exemple de lettre d'intention
- Annexe B : Exemple de plan d'études
- Annexe C : Exemple de rapport de fin d'année

Date

À l'intention de la Gestion de l'éducation des enfants des Forces armées canadiennes,

Par la présente, je vous précise/nous vous précisons le nom, le sexe et la date de naissance de chaque enfant ayant atteint l'âge de scolarité obligatoire à qui je compte/nous comptons offrir une éducation à domicile.

Prénom et nom de famille	Sexe	Date de naissance

Nom du parent/tuteur : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Adresse du domicile : _____

Adresse postale
(s'il ne s'agit pas de l'adresse du domicile) : _____

Je souhaite/Nous souhaitons informer la Gestion de l'éducation des enfants des Forces armées canadiennes que j'offrirai/nous offrirons une éducation à domicile à notre enfant/nos enfants à compter de _____. Je comprends/Nous comprenons notre devoir aux termes de la *Loi sur l'éducation* d'offrir un enseignement satisfaisant à notre enfant/nos enfants d'âge scolaire et je déclare/nous déclarons par la présente mon/notre intention de le faire.

Signature du parent/tuteur

Date

Annexe B : Exemple de plan d'études

Le présent exemple de plan d'études vous propose un modèle pour présenter les renseignements requis par la Gestion de l'éducation des enfants dans le cadre de votre évaluation préalable des besoins scolaires, puis **annuellement** pour la durée de votre affectation.

Planification de programme

Cette section vise à renseigner la GEE sur les plans généraux que vous avez dressés pour l'éducation de votre enfant. Veuillez décrire votre plan général d'éducation à domicile pour l'apprentissage de chaque enfant en répondant aux questions suivantes :

Quels programmes-cadres provinciaux suivrez-vous? _____

Veuillez indiquer le site Web où ces documents sont accessibles.

Pour les élèves du primaire, cochez les documents de curriculum sur lesquels vous appuierez votre programme d'enseignement pour les matières suivantes :

<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Études sociales/Histoire et géographie
<input type="checkbox"/> Mathématiques	<input type="checkbox"/> Arts
<input type="checkbox"/> Sciences et technologie	<input type="checkbox"/> Santé et éducation physique
	<input type="checkbox"/> Anglais langue seconde

Pour les élèves du secondaire, indiquez les cours ou les codes de cours des matières que vous enseignerez :

Autres renseignements concernant les matières enseignées et les documents de curriculum utilisés à la maison.

Que comptez-vous accomplir dans les matières enseignées à votre enfant cette année, notamment en français et en mathématiques?

Préparez-vous des plans d'enseignement? OUI NON

Passez-vous avec votre enfant des périodes consacrées à l'enseignement selon un horaire régulier? OUI NON

Avez-vous une liste des travaux à faire tous les jours avec votre enfant? OUI NON

L'établissement de réseaux d'entraide avec d'autres familles ou associations qui offrent une éducation à domicile peut s'avérer fort utile. Veuillez indiquer les organisations auxquelles vous comptez faire appel dans le cadre de vos activités d'éducation à domicile :

Horaire hebdomadaire

L'horaire hebdomadaire en Ontario prévoit 1500 minutes d'enseignement. Cela revient à 300 minutes par journée de classe, auxquelles on ajoute 90 minutes pour la pause du dîner ou les récréations (au primaire). L'horaire suivi pour l'éducation à domicile devrait être comparable.

L'horaire hebdomadaire d'éducation à domicile pourrait être réparti comme suit. L'heure et les matières sont à la discrétion du parent/gardien qui offre le programme d'éducation à domicile.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Tranche de temps 1 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 2 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 3 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 4 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 5 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 6 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 7 (préciser l'heure)					
Tranche de temps 8 (préciser l'heure)					

Plan d'études

Les plans d'études peuvent prendre différentes formes. Vous pouvez utiliser ou adapter le modèle ci-dessous afin de présenter les renseignements qui aideront la GEE à comprendre l'enseignement qui sera offert.

Matière : _____

Ressources :

Veillez citer les ressources que vous employez pour appuyer votre enseignement.

Matériel imprimé (manuels, affiches, trousse, etc.)	Publications (journaux, revues, etc.)	Installations (musées, piscines, etc.)	Technologie (sites Web, vidéos, etc.)

Prestation du programme d'études

Échéancier	Résultats/sujets/volets d'apprentissage	Stratégies d'enseignement	Stratégies d'évaluation

Rapport de fin d'année

Le rapport de fin d'année peut prendre différentes formes. Vous pouvez utiliser ou adapter le modèle ci-dessous afin de présenter les renseignements qui aideront la GEE à comprendre les progrès réalisés par chaque enfant au cours de l'année scolaire.

Nom de l'enfant :

Année scolaire

Matière enseignée :

Nombre de jours de classe

Nombre d'heures de classe

Résumé des progrès réalisés

Matière	Français	Mathématiques	Sciences et technologie	Études sociales/ Histoire et géographie
Ressources <i>(nommez les ressources utilisées au cours de l'année scolaire; joindre une page supplémentaire, au besoin)</i>				
Commentaires <i>(forces/points à améliorer/prochaines étapes)</i>				
Niveau de réussite/Note				

Matière	Arts	Santé et éducation physique	Anglais langue seconde	Autre
Commentaires <i>(forces/points à améliorer/prochaines étapes)</i>				
Niveau de réussite/Note				